

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Zinc Spray (99 %)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Protecteur anti corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Pour Allemagne: +49-361-730730 (24 heures/7 jours)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 2955

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétone; propane-2-one; propanone

Mélange d'hydrocarbures (aromatique(s)) C9-C10

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 2 de 11

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer Vapeur/Aérosol.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

mélange de solvants
Zinc.

Aérosol gaz de propulsion:
mixture propane/butane

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
74-98-6	propane			10 - 20 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1; H220			
75-28-5	isobutane			10 - 20 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
7440-66-6	zinc en poudre - poussières de zinc (stabilisées)			10 - 20 %
	231-175-3	030-001-01-9		
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			10 - 20 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
N/A	Mélange d'hydrocarbures (aromatique(s)) C9-C10			2,5 - 10,0 %
	918-668-5		01-2119455851-35	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H335 H336 H304 H411 EUH066			
1330-20-7	xylène			10 - 20 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
106-97-8	butane			2,5 - 10,0 %
	203-448-7	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
100-41-4	éthylbenzène			1,0 - 2,5 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 4 de 11

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

état inconscient. État d'ébriété. vomissement. état semi-conscient. Maux de tête.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Jet d'eau en aspersion.

mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 5 de 11

un endroit frais et bien ventilé. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500	1210		(8 h)	
		1000	2420		Courte durée (15 min)	
106-97-8	Butane	1000	-		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	100	442		(8 h)	
		125	551		Courte durée (15 min)	
75-28-5	Isobutane	1000	-		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
74-98-6	Propane	1000	-		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
1330-20-7	Xylène, isomères mixtes, purs (tous isomères)	50	221		(8 h)	
		100	442		Courte durée (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : FKM (Caoutchouc fluoré).NBR (Caoutchouc nitrile).
épaisseur de matériau >= 0,7 mm
Temps de pénétration : >= 60 min

Protection respiratoire

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol
Couleur: gris

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 6 de 11

Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle
d'ébullition:

< 0 °C

Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Température d'inflammation:

> 200 °C

Densité (à 20 °C):

0,927 g/cm³

Hydrosolubilité:
(à 20 °C)

non miscible

Teneur en solvant:

66.5 %

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C
Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	par voie orale	DL50	5800 mg/kg	Rat	RTECS
	dermique	DL50	20000 mg/kg	Lapin	IUCLID
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
N/A	Mélange d'hydrocarbures (aromatique(s)) C9-C10				
	par voie orale	DL50	>3000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>3160 mg/kg	Rat	
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	3200 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
106-97-8	butane				
	par inhalation (4 h) gaz	CL50	273000 ppm	Rat	GESTIS
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	6100 mg/l	48 h	Daphnia magna
1330-20-7	xylène				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	26,7 mg/l	96 h	Pimephales promelas
100-41-4	éthylbenzène				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h	GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 8 de 11

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau. faible potentiel d'accumulation biologique.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
74-98-6	propane	2,36
75-28-5	isobutane	2,8
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
106-97-8	butane	2,89
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Code d'élimination des déchets-Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AÉROSOLS
mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 9 de 11

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

-

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E0

Catégorie de transport:

2

N° danger:

-

Code de restriction concernant les tunnels:

D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AÉROSOLS
mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

-

2.1



Code de classement:

5F

Dispositions spéciales:

190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité dégagee:

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AEROSOLS
mixture propane/butane

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2.1

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:

-

2.1



Marine polluant:

P

Dispositions spéciales:

63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ):

1000 mL

Quantité dégagee:

E0

EmS:

F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AEROSOLS
mixture propane/butane

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 10 de 11

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

2.1

14.4. Groupe d'emballage:

-

Étiquettes:

2.1



Dispositions spéciales:

A145 A167 A802

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y203

Quantité dédagée:

E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

203

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203

IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

oui



Matières dangereuses:

mixture of hydrocarbons (aromatic) C9-C10

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: isobutane; butane

2004/42/CE (COV):

616,0 g/l

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220

Gaz extrêmement inflammable.

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312

Nocif par contact cutané.

H315

Provoque une irritation cutanée.

Zinc Spray (99 %)

Date de révision: 12.09.2016

Code du produit: 1039

Page 11 de 11

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)